

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 25 MARS 2019

PROCÈS-VERBAL de la réunion extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'Hôtel de Ville, le lundi 25 mars 2019 à 18 h 30.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *M. Rémy Guay, conseiller
Mme Nadine Tremblay, conseillère
M. Réal Asselin, conseiller
M. Bernard Harvey, conseiller*

Sous la présidence de Monsieur le maire-suppléant Luc Cauchon

Étaient également présents :

*Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics
M. Nicolas Savard, directeur des loisirs*

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NO 11594-03-19

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET RÉSOLU UNANIMENT QUE l'avis de convocation ainsi que l'ordre du jour transmis soient adoptés.

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Appel d'offres et soumissions
5. Administration, finances et ressources humaines
6. Travaux Publics
7. Urbanisme et environnement
8. Sécurité incendie
9. Loisirs, culture et tourisme
10. Avis de motion et règlements
 - 10.1 Avis de présentation du règlement VC-436-19-3
11. Comptes
12. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR
13. Levée de l'assemblée

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAL

4. APPEL D'OFFRES – SOUMISSIONS ET CONTRATS

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8. SÉCURITÉ INCENDIE

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 25 MARS 2019

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

10.1 AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT VC-436-19-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION VC-436-13

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier son *Règlement de construction* ;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont désire apporter une correction dans le Règlement de construction numéro VC-436-13 ;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification d'une disposition du règlement de construction numéro VC-436-13;

POUR CES MOTIFS, AVIS DE PRÉSENTATION EST DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY QU'il sera déposé pour adoption, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant certaines dispositions du Règlement de construction numéro VC-436-13.

11. COMPTES

12. DIVERS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE **RÉSOLUTION NO. 11595-03-19**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE
l'assemblée soit levée à 18 h 33.

Luc Cauchon
Maire-suppléant

VRAIE COPIE CERTIFIÉE


Brigitte Harvey
Directrice générale

Brigitte Harvey
Directrice générale